

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 28 Mai 2024 à dix-sept heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à La Machine sous la présidence de Régine ROY, Présidente. **Date convocation** : 22 Mai 2024. **Présents** : AUGER Catherine, BARBIER Daniel, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, DAGUIN Gérard, ESCURAT Elisabeth, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand, LEROY Anne., LOUHET Damien, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENRAD Pierre, VINCENT Michel, VONGDIOLET Marie-Christine **Excusés** : COLAS David (pouvoir à Vingdiolet MC.); DUMONT Sylvie (Pouvoir à GIRARD Pascal), GATEAU Mireille, MARTIN Michel (pouvoir à Roy R.), MAZOIRE Guy, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROY Barbara Alice (Pouvoir à SAURAT JF), THEVENET Pascal (Pouvoir à SCHWARZ F.), VENUAT Eric, **Absents** : BARBIER Roger, BERNARD Colette, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, FONGARO Laurent, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine, SAURAT Jean-François ; **Secrétaire de séance** : BARBIER Daniel **En exercice** : 44. **Présents** : 25. **Votants** : 29

3. Affaires patrimoniales : Acquisition d'un ensemble immobilier à la société d'investissement J.W

La reconversion des friches industrielles est devenue aujourd'hui une nécessité stratégique, économique, écologique et sociétale pour les entreprises et les acteurs publics.

La Communauté de Communes Sud Nivernais a pour projet de requalifier le site de l'ancienne Céramique située sur la commune de Champvert, et ce, afin de disposer d'une offre d'accueil économique adaptée aux besoins et aux ambitions des industriels et aux enjeux de la transition écologique.

Le scénario propose la démolition des bâtiments et la construction de cellules économiques à vocation artisanale et industrielle, qui s'articuleraient autour d'une cour d'activités traversante et une voie d'accès intérieure.

Une étude de dépollution et la réalisation d'un plan de gestion a été élaborée.

Par ailleurs, l'accessibilité de ce futur site implique la démolition de cinq bâtiments, actuellement en friche et très dégradés, appartenant à l'entreprise Decize Carrelage. Il y a donc nécessité d'acquérir cet ensemble immobilier d'environ 2 000 m² afin d'avoir une maîtrise d'ouvrage unique pour le projet de requalification.

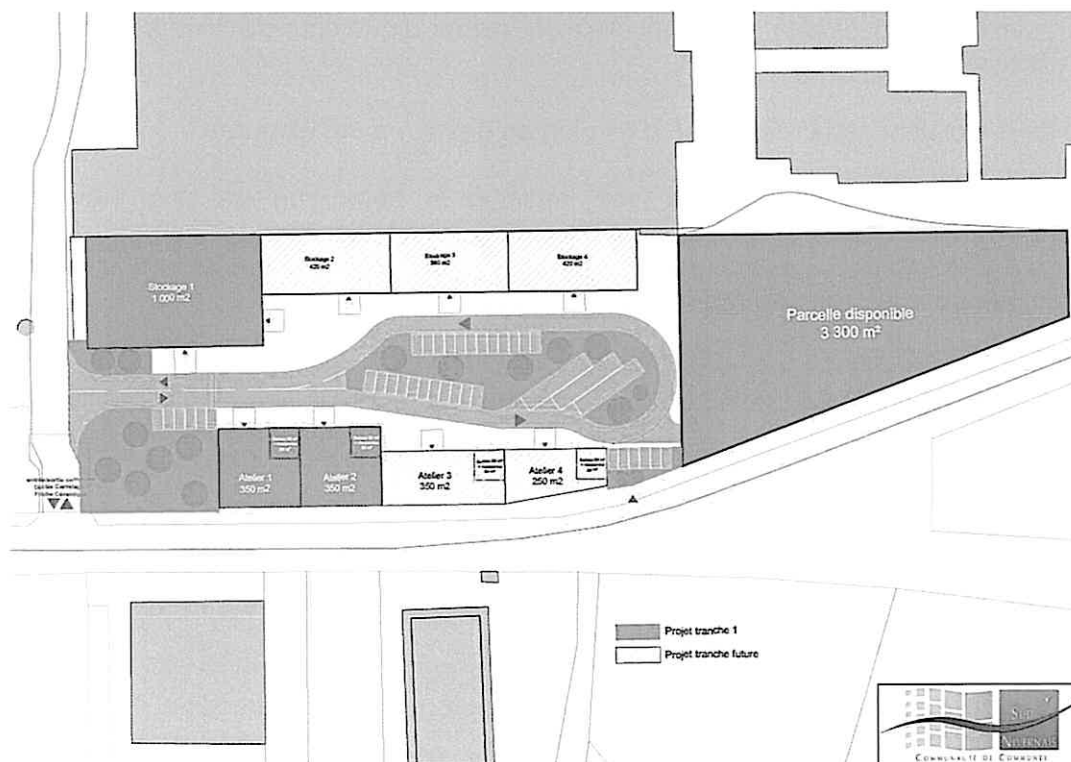
Cet ensemble est propriété de la société d'Investissement J.W, société par actions simplifiées dont le siège est situé à LOMME (59461). Les Domaines ont rendu un avis en date du 12 mars 2024 estimant les biens à 38 000 € assortis d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur maximale d'acquisition à 41 800 €.

Il est proposé au Conseil :

- De consentir à l'offre formulée par le propriétaire de 41 800 € net vendeur pour l'ensemble immobilier
- D'autoriser Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches et à signer tout acte nécessaire pour mener à bien l'opération.



Bâtiments proposés à l'achat



Plan projet de réhabilitation du site de la céramique

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition.

Fait à Decize, le 28 Mai 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,
Compte tenu de la transmission
En Préfecture le 30/05/2024
Et de la publication le 30/05/2024

La Présidente

La Présidente,



R. ROY